



COMMUNE de BUSSANG

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Tous budgets

1. Réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet <http://bussang.fr/>.

Elle présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2018 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes (assainissement, eau, exploitation forestière, lotissement des Corrodés, lotissement Derrière chez Blau et fossoyage).

2. Cadre général du budget primitif

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, la Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend au 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 06 Avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

3. Budget primitif 2018 du budget principal de la commune

3.1 Eléments de contexte et priorités du budget

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir cette année encore, la dette en n'ayant pas nécessairement recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'un ménage : le salaire d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, santé, loisirs, impôts, remboursement de crédits ...).

Pour notre commune, la section de fonctionnement du budget s'équilibre à : **1.854.751,00 euros**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (location de salles et divers baux, garderie, concessions cimetière ...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 (hors chap.002) représentent **1.800.352,47 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 (hors chap.042 et 023) représentent **1.684.947,30 Euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (**115.405,17 euros** pour 2018), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3.2 Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, relativement maîtrisées, puisque seulement en hausse de 4.25 % par rapport au Budget primitif 2017, connaissent une forte progression notamment dans le chapitre 011 – charges à caractère général.

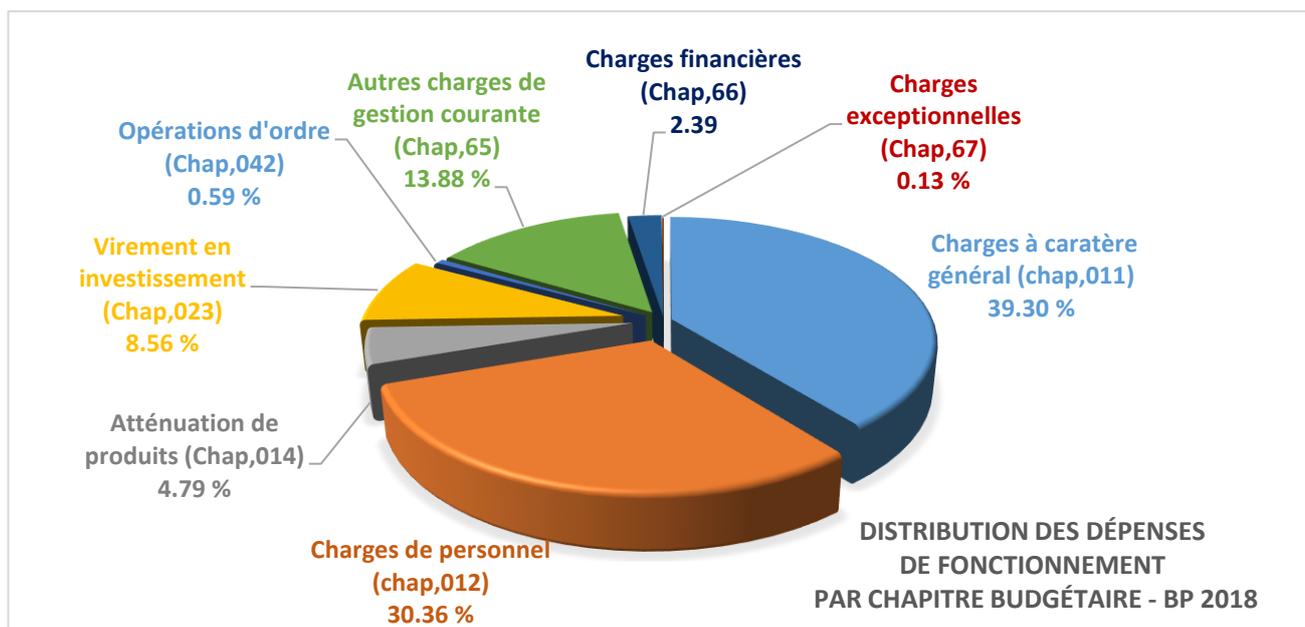
Les hausses de la consommation énergétique (fuel, électricité), le recours aux prestataires chargés du déneigement plus important qu'en 2017, ainsi qu'un vaste et nécessaire programme de démolition de bâtiments communaux et dont compris le désamiantage préalable (opération estimée globalement à 90.000,00 euros) font « exploser » le chapitre 011, les autres articles budgétaires de dépenses restant quant eux relativement stables.

Les charges de personnel sont quant à elles en légère diminution (-4.57 %), s'expliquant notamment au niveau des services administratifs, par la mise en retraite pour invalidité à compter du 21 Mars 2018 d'un agent titulaire à temps complet remplacé par un agent à temps partiel, et au sein des services scolaires, de la retraite au 1^{er} juillet prochain d'une ATSEM .

Le recours aux emplois « job d'été » sera cette année encore reconduit (2 en juillet et 2 en août).

	BP 2017	BP 2018
➤ Charges à caractère général (Chap.011)	627.266,00	728.879,00
➤ Charges de personnel (Chap.012)	589.997,00	563.033,00
➤ Atténuation de produits (Chap.014)	86.010,00	88.866,00
➤ Charges de gestion courante (Chap.65)	265.500,31	257.421,60
➤ Charges financières (Chap.66)	47.902,79	44.381,18
➤ Charges exceptionnelles (Chap.67)	3.015,00	2.366,52
Sous Total dépenses de gestion	1.619.691,10	1.684.947,30
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	11.011,70	11.011,70
➤ Virement section d'investissement (Chap.023)	148.312,20	158.792,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1.779.015,00	1.854.751,00

Evolution BP 2017/BP 2018	Structure BP 2018
+16.20 %	39.30 %
-4.57 %	30.36 %
+3.32 %	4.79 %
-3.04%	13.88 %
-7.35 %	2.39 %
-21.51 %	0.13 %
+4.02 %	90.84 %
0.00 %	0.59 %
+7.06 %	8.56 %
+4.25%	100 %



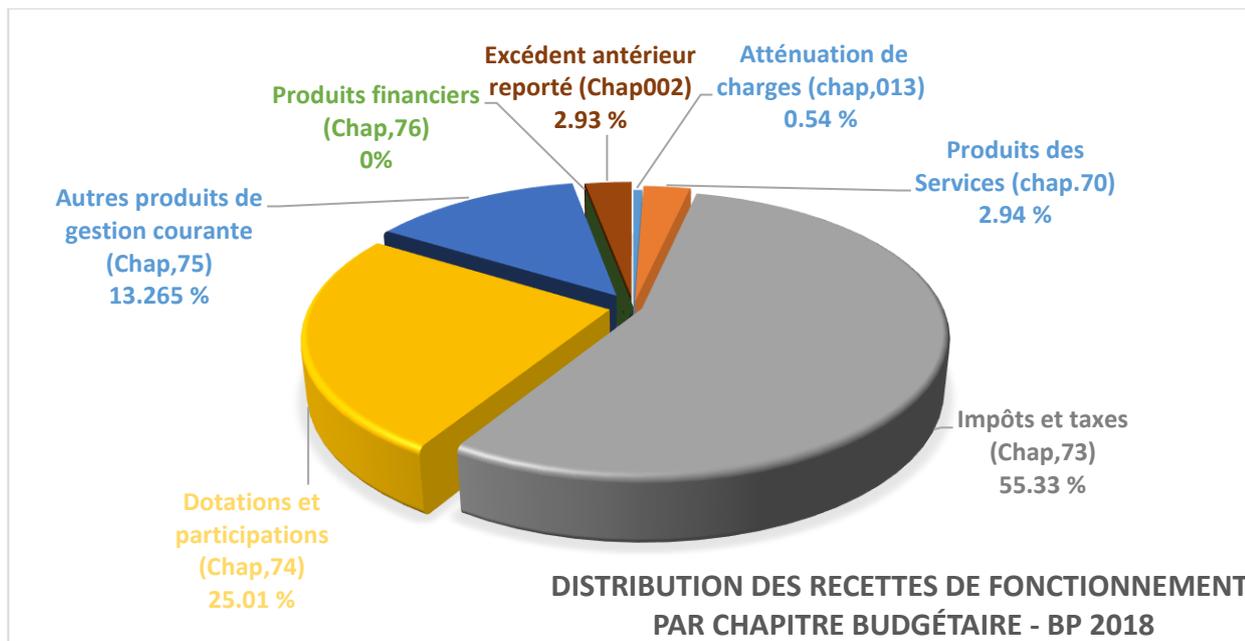
3.3 Les recettes de la section de fonctionnement

Les principaux types de recettes escomptées et prévisionnelles de la commune en 2018 seront :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, cimetière, travaux ...) et pour partie plus conséquente, le remboursement des budgets annexes au budget communal des frais de personnel mis à disposition pour assurer leur bon fonctionnement.
- Les impôts et taxes, qui outre l'imposition ordinaire des taxes locales, comprend la cotisation CVAE, l'imposition IFR et surtout le produit sur les jeux de casino (estimé à 290.000,00 euros).
- Les dotations versées par l'Etat : DGF (331.990,00 euros) ; Dotation de solidarité Rurale (47.660,00 euros) et Dotation nationale de péréquation (18.992,00 euros).
- Le reversement du Budget annexe exploitation forestière d'une partie de son excédent (219.005,00 euros)
- Une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2017 : 54.398,53 euros, le reste soit 300.000,00 euros étant affecté en réserve et destiné à financer en partie les programmes de travaux inscrits en investissement.

	BP 2017	BP 2018
➤ Atténuations de charges (Chap.013)	39.100,00	10.054,00
➤ Produits des services (Chap.70)	53.554,00	54.575,00
➤ Impôts et taxes (Chap.73)	994.129,95	1.026.098,00
➤ Dotations et participations (Chap.74)	436.450,05	463.940,00
➤ Autres produits de gestion courante (Chap.75)	255.171,00	245.676,47
➤ Produits financiers (Chap.76)	10,00	9,00
➤ Produits exceptionnels (Chap.77)	600,00	0,00
Sous Total recettes de gestion	1.779.15,00	1.800.352,47
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	0,00	0,00
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.002)	0,00	54.398,53
TOTAL Recettes de fonctionnement	1.779.015,00	1.854.751,00

Evolution BP 2017/BP 2018	Structure BP 2018
-74.28 %	0.54 %
+1.90 %	2.94 %
+3.22 %	55.33 %
+6.30 %	25.01 %
-3.72 %	13.25 %
-40.00 %	0.00 %
-600.00 %	-
-	-
-	2.93 %
+4.09 %	100 %



3.2.4 La fiscalité

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2018 serait de **623.252,00 euros** hors compensation, les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal en séance du 06 Avril 2018 ayant subi une augmentation de 1.5 %.

Pour mémoire :

Taxes	2014	2015	2016	2017	2018
TH	21,72 %	21,72 %	22,15 %	22,48 %	22,82 %
TFB	13,86 %	13,86 %	14,14 %	14,35 %	14,57 %
TFNB	23,67 %	23,67 %	24,14 %	24,50 %	24,87 %
CFE	21,40 %	21,40 %	21,83 %	22,16 %	22,49 %

3.3 La section d'investissement

3.3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle

concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

▪ **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

▪ **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Si certaines collectivités font le choix de baisser drastiquement leurs dépenses d'investissement, la commune de Bussang se veut volontariste en la matière et continuera à s'engager dans l'avenir

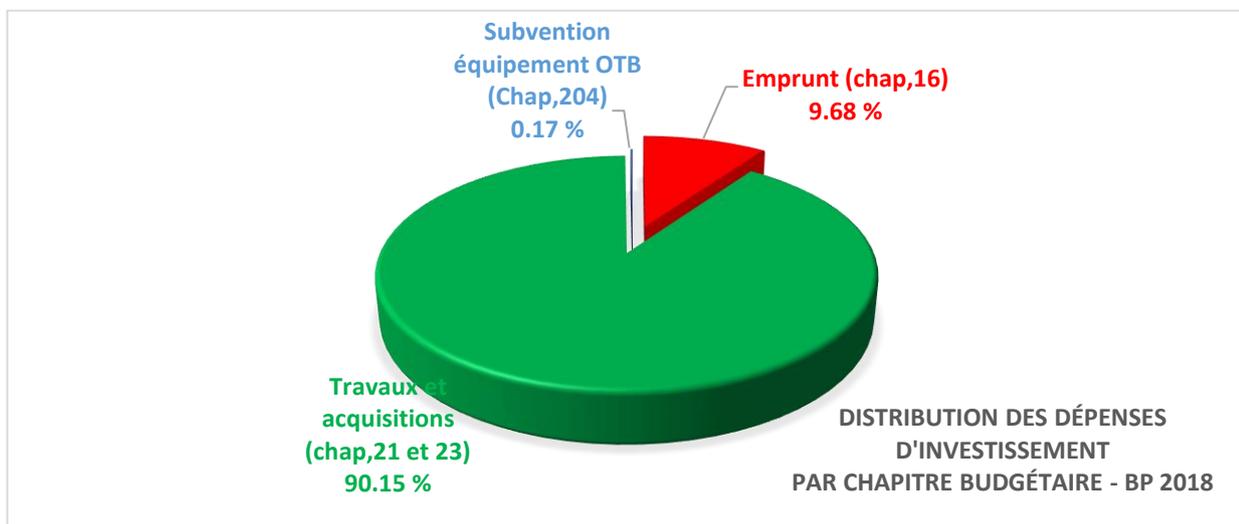
3.3.2 Les dépenses d'investissement

Les principaux projets d'investissement figurant au budget de l'année 2018 reprennent pour partie certains programmes qui avaient déjà été inscrits en 2017 et qui n'ont pu être achevés. De fait, ce sont **423.460,43 euros** qui se trouvent être dorés et déjà inscrit en crédits de report.

La Municipalité poursuit donc son programme d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement du centre bourg, par notamment, la continuité des travaux d'aménagement de la Place et de la Rue du Théâtre (*dont 352.294,08 euros de crédits de report – CR*) ; la mise en place d'une signalétique cohérente, uniforme et réfléchie (*dont 45.600,13 euros de CR*) et la mise en œuvre d'un vaste programme sur plusieurs années d'un programme de réfection du réseau d'éclairage public dans le cadre de la performance énergétique (*dont 13.680,00 euros CR*).

	BP 2018	Structure BP 2018
➤ Emprunts (chap.16)	89.322 ,03	9.68 %
• Progr.405 – Trvx Place et rues adjacentes	355.000,00	
• Progr.424 – Acquisitions de terrains	7.000,00	
• Progr.425 – Trvx Eclairage performance	164.707,00	
• Progr.426 - Trvx mise aux normes accessibilité voirie	71.980,00	
• Progr.427 - Trvx mise aux normes accessibilité bâtiments	67.776,00	
• Progr.428 - DDSR et mise en place signalétique	45.600,35	
• Progr.430 – Sources – Etudes hydrogéologues	6.780,00	
• Progr.433 – Acquisitions mobilières 2018	60.088,62	
• Progr.434 – Trvx de voirie – Rue des Chèvres	14.000,00	
• Progr.435 – Requalification parc Mouline et Pottecher	3.960,00	
• Progr.436 – Parquet salle des fêtes	20.600,00	
• Progr.437 – Trvx électrique bâtiment NEOTEC	14.589,00	
➤ Total opérations travaux et immobilisations (chap.21 et 23)	832.080,97	90.15 %
➤ Subvention d'équipement OTB (chap.204)	1.597,00	0.17 %
Sous Total dépenses	923.000,00	100.00 %
➤ Déficit antérieur reporté (Chap.001)		
TOTAL dépenses d'investissement	923.000,00	100.00 %

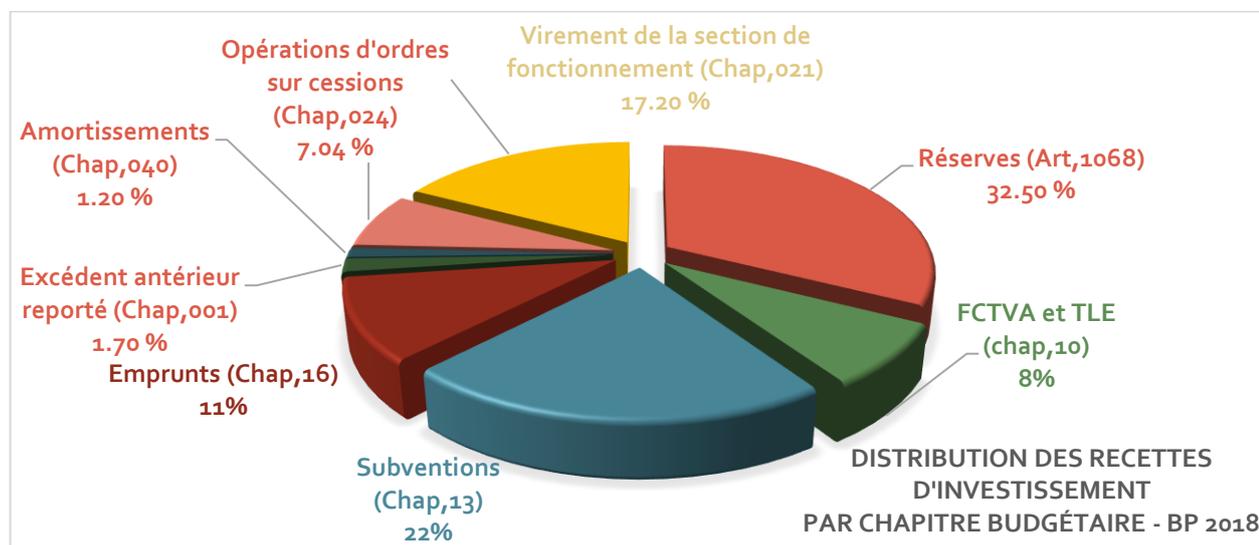
Au final, les dépenses réelles d'investissement 2018 représentent **832.080,97 euros** soit 90.15 % du de la section concernée.



3.3.3 Les recettes d'investissement

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2017 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent pour 2018 à **145.387,63 euros** et correspondent aux subventions restant à recevoir.

	BP 2018	Structure BP 2018
➤ Réserves (Article 1068)	300.000,00	32.50 %
➤ FCTVA et TLE (Chap.10)	73.913,00	8.00 %
➤ Subventions (Etat, Région, Département, DETR) (Chap.13)	200.899,97	21.78 %
➤ Emprunts (Chap.16)	97.687,07	10.58 %
Sous Total Recettes	672.500,04	72,86 %
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.001)	15.696,26	1.70 %
➤ Amortissements et cessions (Chap.040)	11.011,70	1.20 %
➤ Virement de la section de fonctionnement (Chap.021)	158.792,00	17.20 %
➤ Opération d'ordre sur cessions (Chap.024)	65.000,00	7.04 %
TOTAL recettes d'investissement	923.000,00	100.00 %



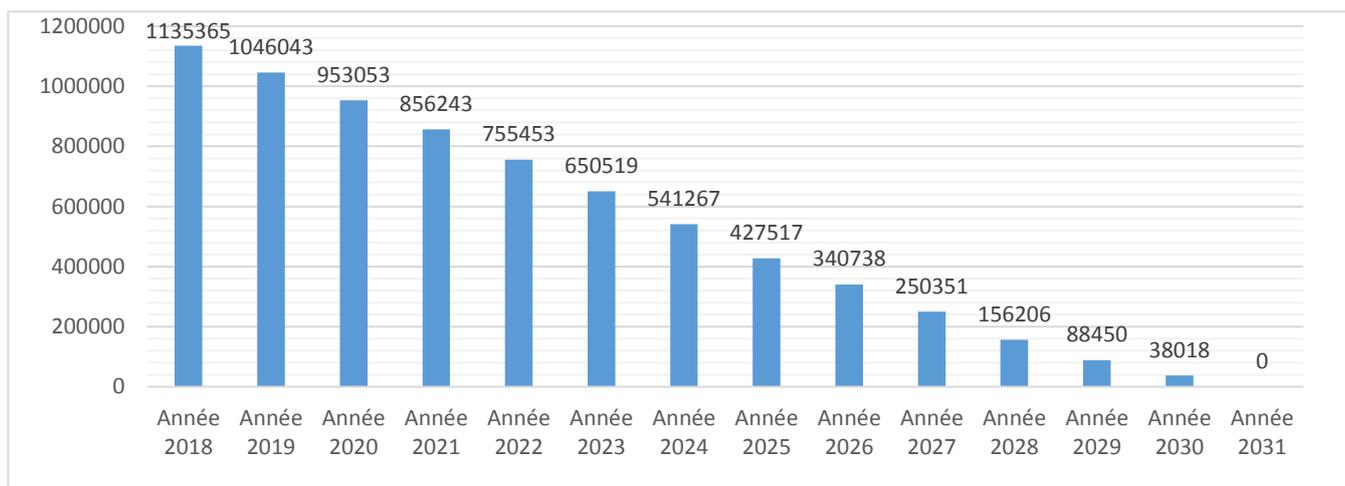
4. Etat de la dette

Le niveau d'endettement reste particulièrement maîtrisé puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2011. La structure de la dette ne représente aucun danger puisque 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Le montant du remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **89.322,03 euros** sur une annuité constante de **133.703,21 euros**.

L'encours de la dette sur le budget principal au 01/01/2018 s'élève à 1.135.364,86 euros.

Les différents emprunts arriveront à échéance respectivement en 2024, 2027, 2028, 2030 et 2031.



Quelques ratios :

1/ Encours de la dette par habitant (population INSEE) : $1.135.364,86 / 1462 = 776.58 \text{ €/habitant}$

2/ Encours de la dette sur les produits réels de fonctionnement : $1.135.364,86 / 1.800.352,47 = 0,63$

Ce ratio également appelé « ratio de surendettement » permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la Commune. Si ce ratio est supérieur à 1, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

3/ Encours de la dette sur l'épargne brute : $1.135.364,86 / 115.396,17 = 9.86$

Appelé aussi, ratio de capacité de désendettement ou de solvabilité, il mesure la capacité de la commune à s'acquitter des charges de sa dette. Ainsi, en supposant que la commune consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement de la totalité du capital, il lui faudrait un peu plus de 9 ans (si stable).

5. Les budgets annexes

Le budget communal comporte 7 budgets annexes.

Cette année en effet, est venu se greffer un budget supplémentaire, celui du nouveau Lotissement du Pré du Porc.

1. ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du programme d'aménagement global de la Place et de la Rue du Théâtre, une partie consiste en des travaux de réfection des réseaux d'assainissement. Au titre de 2017 : **231.654,89 € HT** ont déjà été réalisés, sur un montant prévisible total de 304.118,64 euros. Le reliquat fait l'objet de crédits reportés, soit **72.463,75 € HT**.

Au titre des programmes nouveaux, et en parallèle des travaux ci-dessus énoncés, la réfection nécessaire de la Rue des Chèvres entraîne une dépense prévisible de **46.597,82 € HT**.

De même, d'ambitieux travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur du Charat ont été inscrits pour une somme estimative de **222.000,00 € HT**

2. EAU

La poursuite le cadre du très ambitieux programme pluriannuel de « réfection des captages » lancés il y a déjà quelques années, est inscrit cette année encore au titre des travaux d'amélioration du système de distribution des eaux potables avec l'inscription budgétaire de **13.767,01 € HT de CR** et **127.785,00 € HT** de travaux nouveaux.

Travaux particulièrement bien subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dont par ailleurs il reste 166.785,00 € de solde de subvention à percevoir.

3. EXPLOITATION FORESTIERE

La part contributive de ce budget au budget général communal, reste et demeure une ressource essentielle : pour rappel 222.000, 00 € en 2017 ... 219.005,00 € au titre de cette année.

4. FOSSOYAGE

5. LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU

2018 marquera l'extinction de ce lotissement pour lequel toutes les parcelles ont trouvé preneur.

6. LOTISSEMENT DES CORRODES

Ce lotissement n'ayant pu se concrétiser, et toutes les opérations d'ordre s'y rapportant étant pratiquement effectuées, il deviendra sans objet et les terrains d'assiette reviendront dans le patrimoine communal.

7. LOTISSEMENT DU PRE DU PORC

En vue de proposer de nouvelles parcelles communales constructibles, il a été décidé de créer un nouveau lotissement au Charat, lieudit « Le Pré du Porc ». C'est le Cabinet DEMANGE qui en a élaboré le projet et qui en sera le Maître d'œuvre.

6. Présentation des budgets consolidés

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL	1.684.947,30	1.854.751,00	923.000,00	753.196,30
BUDGET ASSAINISSEMENT	158.131,16	234.315,48	368.093,48	291.909,16
BUDGET EAU	97.744,90	141.624,96	343.108,96	299.229,90
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	297.236,00	297.236,00	51.407,00	51.407,00
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	-	46.226,33	45.557,03	-
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	1,00	86.702,83	86.701,83	-
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	297.541,85	297.541,85	-	-
BUDGET FOSSOYAGE	2.225,00	2.225,00	-	-
TOTAL OPERATIONS REELLES	2.537.827,21	2.960.623,45	1.817.686,30	1.395.742,36
BUDGET PRINCIPAL	169.803,70	-	-	169.803,70
BUDGET ASSAINISSEMENT	88.366,84	12.182,52	12.182,52	88.366,84
BUDGET EAU	60.479,10	16.599,04	16.600,04	60.479,10
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-	-
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	91.113,76	45.556,73	45.556,73	91.113,76
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	161.605,52	74.903,69	74.903,69	161.605,52
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	595.083,70	595.083,70	595.083,70	595.083,70
BUDGET FOSSOYAGE	-	-	-	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1.166.452,62	744.325,88	744.326,68	1.166.452,62
TOTAL	3.704.279,83	3.704.949,13	2.562.194,98	2.562.194,98

Le budget primitif global 2018 intègre les résultats de l'exercice 2017 tels qu'ils ressortent du compte administratif 2017 et de l'affectation des résultats présentés par délibérations séparées, votées au cours de cette même séance du 06 Avril 2018.

La différence positive de 669.30 euros de la section de fonctionnement provient de l'excédent du Lotissement « des Corrodés » lequel a été voté excédentaire en recettes de fonctionnement.

BUSSANG le 10 Avril 2018

Le Maire

Alain VINEL